

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/002/7.6

Feuillet n°00.



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 9 février 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL,

Excusés : Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Daniel BARIL, Michel MEYNARD, Jean-Michel LAGORSE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Acompte à la contribution au CIAST

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais, pour faire face à ses besoins de trésorerie, sollicite la Communauté de Communes pour le versement anticipé d'un acompte à la subvention de fonctionnement qui lui est accordé.

Cette subvention a pour objet d'accompagner le CIAST dans ses missions et notamment :

- D'accompagner le Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile déployé sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes
- D'accompagner le service de portage de repas à domicile

AR Prefecture

024-200041150-20240216-DE2024002-DE
Reçu le 20/02/2024

Pour le début de l'année 2024, le CIIAST sollicite le versement d'une avance de subvention de 150 000€. Ce versement est possible dans la mesure où il n'excède pas le montant de la subvention versée en 2023 (470 000€)

Le vote de la subvention de fonctionnement total du CIIAST sera intégré au vote du budget 2024 de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTÉ** le versement au CIIAST d'un acompte de la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 150 000€ ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 20/02/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20240216-DE2024002-DE
Reçu le 20/02/2024